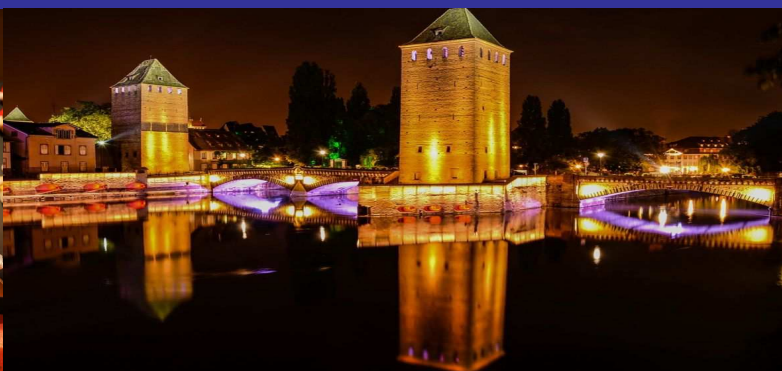




Noël Alsacien à bord du Douce France



Du 14 au 17 Décembre 2020




Preference

PREFERENCE TRAVEL TEAM
Lic. A 1652

RUE DE L'ABBAYE, 77 – 1050 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 | FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

VOTRE HEBERGEMENT FLOTTANT (PAS DE NAVIGATION)

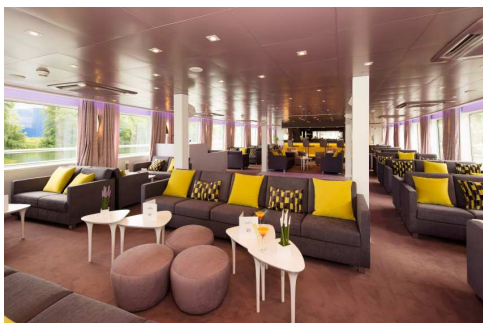
« LE MS DOUCE FRANCE »



PROFITEZ D'UN BATEAU FLUVIAL 5 ANCRES A L'AMBIANCE ELEGANTE, AU STYLE LUXUEUX ET A L'AMENAGEMENT CONFORTABLE, COMPLETEMENT RENOVE EN 2017.

LE PONT SUPERIEUR ACCUEILLE LA RECEPTION, LE RESTAURANT ET LE SALON BAR AVEC PISTE DE DANSE AINSI QUE 20 CABINES AVEC LARGES BAIES VITREES ET BALCON FRANÇAIS. LE PONT PRINCIPAL ACCUEILLE LES 35 AUTRES CABINES DOTEES DE FENETRES HAUTES COULISSANTES.

- 55 CABINES SUR DEUX PONTS POUR UNE CAPACITE DE 106 PASSAGERS MAXIMUM
- 26 MEMBRES D'EQUIPAGE
- CAPACITE EN PASSAGERS : 106
- LES EXCURSIONS SONT EN FRANCAIS



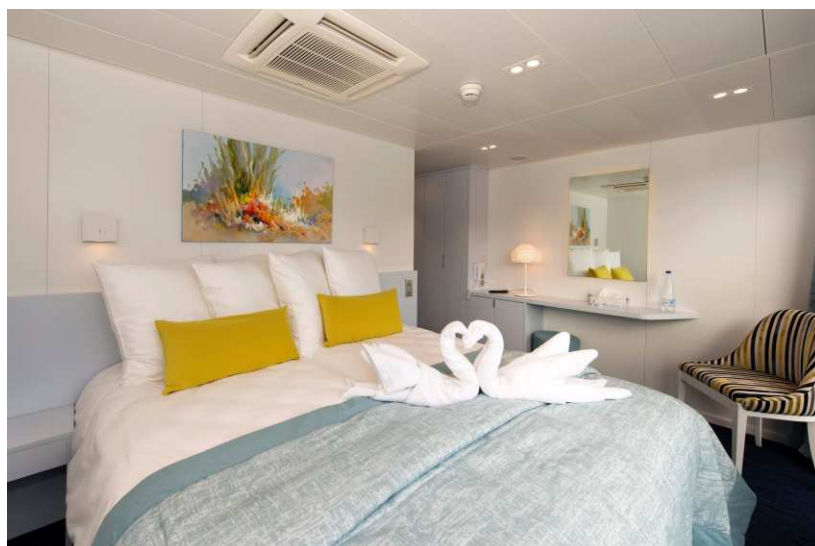
VOTRE CABINE

TOUTES LES CABINES DU MS DOUCE FRANCE SONT ELEGAMMENT MEUBLEES ET SONT TOUTES EQUIPEES AVEC :

- ✍ SALLE-DE-BAIN (DOUCHE & WC) PRIVEE
- ✍ TELEVISEUR - TELEPHONE - WIFI - COFFRE-FORT
- ✍ SELECTION DE PRODUITS DE BAIN ET LINGE DE TOILETTE
- ✍ COFFRE FORT
- ✍ SECHE-CHEVEUX

LES CABINES DOUBLES ONT UNE SUPERFICIE DE 14,50 M2 ET PEUVENT AVOIR UNE CONFIGURATION LITS Jumeaux ou grand lit double. LES CABINES SINGLE ONT UNE SUPERFICIE DE 10 M2.

SUR LE PONT SUPERIEUR CELLES-CI BENEFICIENT D'UNE GRANDE BAIE VITREE AVEC BALCON FRANCAIS. SUR LE PONT PRINCIPAL, LES CABINES OFFRENT UNE FENETRE HAUTE COULISSANTE.



Programme :

BRUXELLES – STRASBOURG

LUNDI 14 DECEMBRE

En matinée, départ en autobus confort pour rejoindre Strasbourg.

Déjeuner libre en cours de route.

En fin de journée, embarquement à bord du MS Douce France.

Dîner et nuitée à bord.

COLMAR & LA ROUTE DES VINS

MARDI 15 DECEMBRE

Départ en autocar à la découverte du vignoble alsacien et ses sept cépages, l'occasion d'apercevoir les villages alsaciens pittoresques avec leurs maisons à colombages, fontaine et pressoir...

L'itinéraire passe par Riquewihr, la perle du vignoble, Ribeauvillé, la cité des Ménétriers, Kayserberg, la ville natale du Dr Schweitzer...

Vous découvrirez les fameuses cigognes, porte - bonheur alsacien et de nombreuses légendes locales.

Halte au sein d'une cave de la région pour déguster les célèbres vins d'Alsace où le vin blanc règne en maître.

Déjeuner et départ vers vers Colmar.

Découverte du centre historique avec votre accompagnatrice du bateau.

Du musée Unterlinden (sous les tilleuls) au quartier de la petite Venise, en passant devant la collégiale Saint-Martin, la maison Pfister et le Koïfhus vous serez charmés par la "plus alsacienne des villes d'Alsace".

Temps libre dans les marchés de Noël.

Retour à bord en autocar. Dîner et nuitée à bord.

STRASBOURG

MERCREDI 16 DECEMBRE

Tour panoramique pour découvrir le quartier allemand avec son université, sa bibliothèque, le théâtre et le Palais du Rhin.

Direction ensuite le parc de l'Orangerie et le quartier des institutions européennes. La visite se poursuivra à pied dans le vieux Strasbourg, avant de rejoindre le quartier de la Petite France, ancien quartier des tanneurs.

Enfin, vous vous rendrez sur le parvis de la Cathédrale de Strasbourg, construite de dentelles de pierre entre 1015 et 1439. Passage par les marchés de Noël, qui se situent sur la place Broglie et le parvis de la cathédrale.

Toute la ville resplendit de beautés avec ses guirlandes et décorations de Noël, plus particulièrement les rues et les magasins.

Déjeuner inclus et après-midi libre dans les rues de Strasbourg.

Dîner et nuitée à bord.



STRASBOURG – BRUXELLES

JEUDI 17 DECEMBRE

Petit déjeuner et départ en autobus confort à destination de Bruxelles.

Déjeuner libre en cours de route.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

PONT PRINCIPAL (INTERMEDIAIRE) : CABINE AVEC FENETRE COULISSANTE

AVANTAGE PRIX PRESTO JUSQU'AU 15/09 : 795 €

A PARTIR DU 16/09, LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE EST DE : 850 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 225 €

PONT SUPERIEUR : CABINE AVEC GRANDE BAIE VITREE ET BALCON FRANCAIS

AVANTAGE PRIX PRESTO JUSQU'AU 15/09 : 845 €

A PARTIR DU 16/09, LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE EST DE : 895€

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 225 €

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les transports de Bruxelles à Strasbourg et retour en autobus confort
- ✍ L'hébergement de 3 nuits à bord du MS Douce France
- ✍ La demi-pension complète à bord
- ✍ Les déjeuners du jour 2 et du jour 3
- ✍ Les excursions avec guide accompagnateur francophone du bateau
- ✍ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons
- ✍ Les déjeuners lors des transferts Bruxelles – Strasbourg – Bruxelles
- ✍ Les différents pourboires
- ✍ Les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi en date du 09/07/2020

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER LES AMBASSADES.

AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER À CE VOYAGE. LES MESURES SANITAIRES RELATIVES AU COVID-19 SERONT PRISES DURANT TOUTE LA DUREE DU VOYAGE AINSI QU'À BORD DU BATEAU.

A renvoyer chez : Preference - Travel Team (LIC. A 1652)
Rue de l'Abbaye, 77 - 1050 Bruxelles
Tel : 02/647 30 00 - Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

Je, soussigné,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

Réserve place(s) pour le voyage en référence

Données Passager n°1 (telles que mentionnées sur le passeport)

Nom : Prénom : M. / Mme / Mlle (barréz la mention inutile)

Date de Naissance : Nationalité :

N° de Passeport : Date d'émission : Date d'expiration :

Données Passager n°2 (telles que mentionnées sur le passeport)

Nom : Prénom : M. / Mme / Mlle (barréz la mention inutile)

Date de Naissance : Nationalité :

N° de Passeport : Date d'émission : Date d'expiration :

Type de chambre : ☐ cabine à 1 lit double ☐ cabine à 2 lits ☐ single

EN OPTION : Assurance auprès de « MAPFRE / Compagnie Européenne d'Assurance »

annulation 100% - prime de 6 % sur l'ensemble de mon dossier

- ☐ Je souhaite y souscrire
☐ Je ne souhaite pas y souscrire

Full option – prime de 8 % sur l'ensemble de mon dossier

- ☐ Je souhaite y souscrire
☐ Je ne souhaite pas y souscrire

complément a assurance annulation annuelle – prime de 4 % sur l'ensemble de mon dossier

- ☐ Je souhaite y souscrire
☐ Je ne souhaite pas y souscrire
-

Inscription au voyage à forfait :

NOEL ALSACIEN DU 14 AU 17/12/2020

PRIX PONT PRINCIPAL (INTERMEDIAIRE) : cabine avec fenêtre coulissante

☐ Avantage : Prix presto jusqu'au 15/09/2020 : 795 €

☐ à partir du 16/09, le prix par personne en chambre double est de : **850 €**

☐ Le supplément single est de : **225 €**

Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

PRIX PONT SUPERIEUR : cabine avec baie vitrée et balcon français

☐ Avantage : Prix presto jusqu'au 15/09/2020 : 845 €

☐ à partir du 16/09, le prix par personne en chambre double est de : **895 €**

☐ Le supplément single est de : **225 €**

Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

Un acompte de 30% est payable à la réservation sur le compte bancaire KBC au nom de : Travel Team S.A.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le 14 novembre 2020 :

Paielements : Iban : BE92 7440 6349 9223
 Swift/Bic : KREDBEBB
 Référence : NOEL ALSACE D. 3467

Si paiement par carte de crédit, seuls Mastercard ou Visa sont autorisés.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à , le

Signature pour accord :

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation.

Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

Lic Cat A 1652

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur. Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi.

L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie

Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08 - www.gfg.b